

La guerre de 1811 ou la révolution des esclaves de Saint-Leu



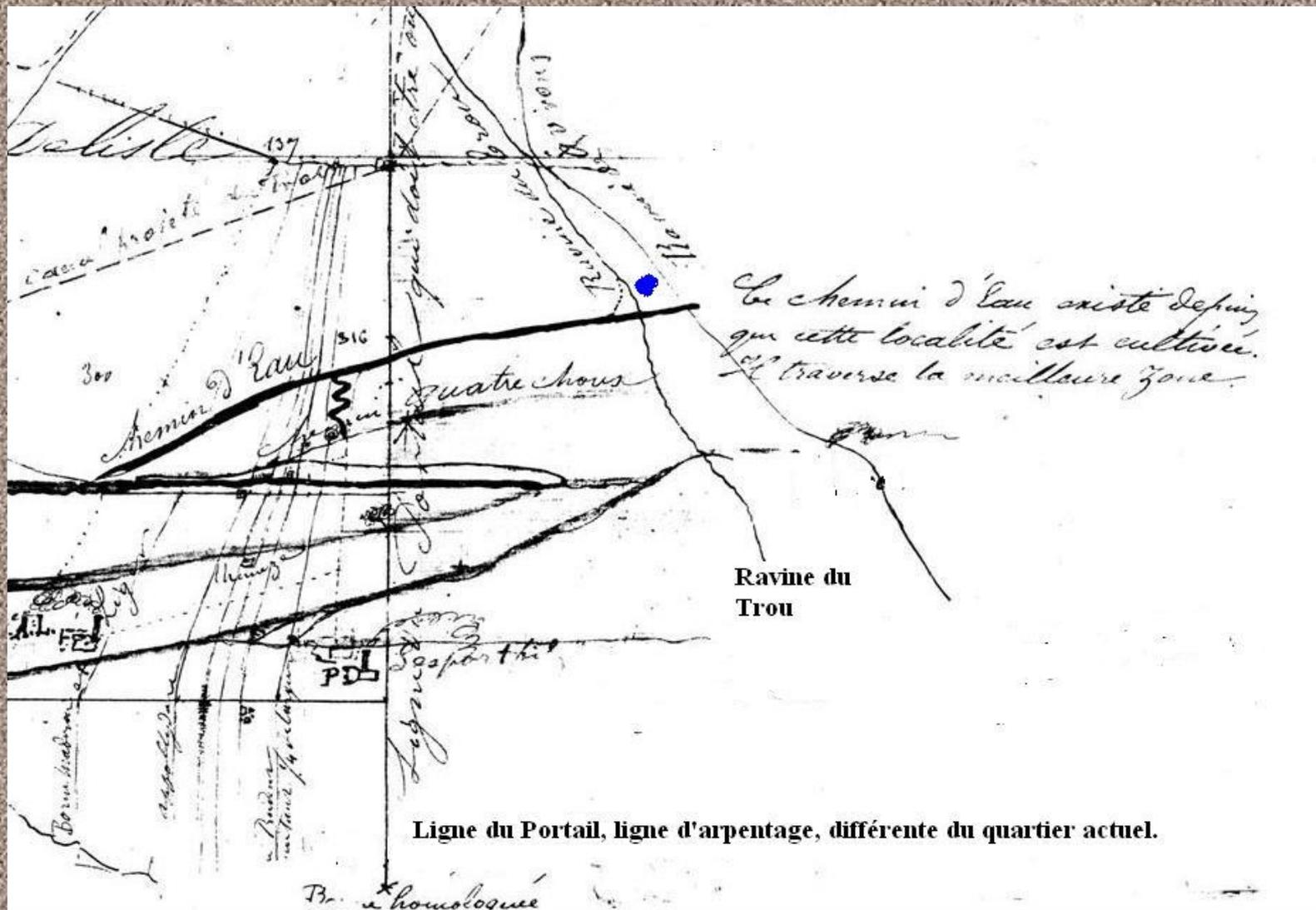
Nouvelles données sur la révolte des
esclaves de Saint-Leu en 1811

L'état des savoirs

- La période anglaise
- Dans les Hauts de Saint-Leu et au Gol
- Une révolte contre le système esclavagiste
- Plus de deux cents insurgés identifiés
- Du 4 au 8 novembre 1811
- 145 personnes emprisonnées; 25 condamnées à mort; 15 décapitées.
- Un long oubli



Les chemins de la révolte



Délibéré du 7 mars 1812

Archives Coloniales de Londres

Vu le Procès criminel extraordinairement instruit
à la requête du Substitut du Procureur Général, contre les
auteurs, fauteurs, complices, et adhérens de l'Insurrection
qui a eu lieu à St. Lou, dans la nuit du cinq au six
novembre dernier, et le vendredi matin huit du même
mois, des assassinats des sieurs Moricourt, Adam
Ballif, Jean et Arnel Macé, et des dévastations, vols
et pillages qui ont été faits dans les maisons de
Campagne de plusieurs Habitans, &c.

Délibéré du 7 mars 1812

Archives Coloniales de Londres

Condamne lesdits Gilles, Léo, Séverin, Benoît, Jérôme,
Jasmin, Benjamin, du S. Michel Ricquebourg, Vincent, Pudent,
Soulange, Jacob, Hypolitte, Denis, Hyacinthe, Fulgence, Gaspard,
Pierre-Noël, Pierre-Louis, Paul, Jean-Marie, Néphir, Benjamin,
du S. Macé l'ère, Bazile du S. Michel Ricquebourg et Jean-Simeon
à la peine de Mort.

La guerre

- Le 3 janvier 1799, Henry, 12 ans, esclave domestique d'Hervé Dennemont, a déclaré à son maître que :
- *«deux fois par semaine il y avait un rassemblement de noirs derrière l'établissement du citoyen Prosper Hibon, au bord de la mer ; que ce rassemblement avait lieu la nuit, que ces noirs rassemblés faisaient l'exercice, que parmi eux il y avait des chefs, qu'un noir du citoyen Janvier Hibon était commandant, qu'un noir à la citoyenne Vve Henry Hibon, nommé Benoît était capitaine et qu'un autre du citoyen Prosper Hibon, qu'il ne connaît que de vue ; qu'ils avaient un drapeau blanc [...] qu'ils avaient une boîte à laquelle ils donnaient le nom de pièce de campagne ; qu'ils étaient tous armés de bâtons et de sabres en bois, à l'exception du noir de Janvier Hibon qui seul avait un vrai sabre ; qu'après avoir fait l'exercice, ils se divisaient en deux bandes pour **faire la guerre** »*
- ADR L 337.

Interrogatoire de Benjamin, Cafre, 20 ans, noir de pioche,
esclave de la Vve Dennemont au lieu dit Le Portail .

a répondu que lorsque la patrouille en vint
elle a sauté sur plusieurs d'entre eux en leur
disant qu'ils étoient de la guerre, qu'ils
en avoient beaucoup qu'ils n'étoient pas forts, qu'ils
ne leur a pas donné le temps de parler, qu'ils
les a amarrés et envoyés en bas.

Interrogé si les noirs qui faisoient la
guerre sous leurs yeux sur l'emplacement de M^{lle}
Dennemont,

Paulin, jeune esclave Armel Macé, aurait crié à son maître, selon la version de De Chateauevieux :

« La guerre, la guerre, mon maître, à v'la la révolte dans les cafés »

« Le jeudi 3 mai, Charles, Caty et la Rose esclaves du Sr Zamudio, s'annoncent mutuellement que le soir même la guerre va éclater... C'est Charles qui disait que la guerre allait éclater ... C'est Caty qui a plaint Fleurimond d'être malade parce que la guerre allait commencer... Tam ... parlait de la guerre, il la souhaitait .»

Expédition de l'acte d'accusation des noirs du complot de St Benoît; 15 juin 1832; BL 308; Albert Jauze

Interrogatoire de Benjamin, Malgache, 22 ans, commandeur,
esclave de Macé Père au Portail.

... parler au dessous de neiges, à l'endroit...
lettes au dessous de la Cour, qu'à l'intérieur...
l'autre noir de M^r Armand Macé en venant lui dire
que M^r Armand Macé venait d'être tué par des noirs
entouré par des noirs Massons; qu'ensuite il fut
rendu surpris de M^r Helonet pour l'avertir; que M^r
Helonet lui a dit de ne pas bouger de l'emplacement
avec sa bande; que lorsqu'à lui, il alloit chercher du
moude & qu'il remonterait tout de suite, que lui a
quitté M^r Helonet & est venu rejoindre sa bande;
qu'il a fait ramener sa bande à la Cour; qu'il a entendu le
bruit que faisoient les noirs dans les emplacements de fête
de la ravine du trou en venant vers le leur; qu'il a vu
de Madame Helonet descendre avec son mari; qu'il a
demandé si avait donné deux noirs pour la portée; qu'il
a vu deux noirs entrer dans l'emplacement

La fuite des maîtres selon De Chateaueux

- Jean (Macé) fuit devant eux ...
- Armel descend à grands pas ... se dérober ... sa fuite ... sa retraite.
- Les fugitifs..

Recensement C. Hibon du 10 mars 1812

RECENSEMENT des noirs de M. Celestin Hibon. Quart. de Sen

NOMS DES NOIRS.	CASTES.	AGES.	METIERS.	MARRONS	ACQUIS	VENDUS
				Depuis plus d'un an.	Depuis le dernier recensement.	
				DATES.	VENDEURS.	DATES. ACQUEREURS.
Flaurintin	Criol	43	Commandant			
Charlot	in	48	alupioche			37 noir vendu
marulin	in	36	Jaméristique			à Senan de
Bilomy	in	43	alupioche			St Paul
Jan mari	maly	28	in	aptent depuis		
Philarien	Caffe	48	in	conservation		

Gas main	in	42	in			
jacque	maly	45	in			
Jisidort	in	65	in			aptent depuis
Bastien	in	31	in			la révolution sur
adonis	in	35	in			noir
Jason	Criol	34	in			Jisidort moron
Lue	in	25	in			Sept 1811
Silveste	Caffe	32	in			
Sipion	maly	43	in			moron
	in	44				En 1811

Les marrons dans la révolte

Avant le déclenchement de l'insurrection.

- Gilles, Elie, Philibert et les autres

Au moment de l'insurrection:

Benjamin, Jean

Après l'échec de la révolte

Pacôme et les autres

1811

(Received information from the
Commissary of St. Louis of an intended
Revolt of the Slaves of St. Lou, and a part of
those of St. Louis on the 7th or 9th November.
The conspirators were Jean a Creole Slave of
Monsieur Maillot, Benjamin and Geron
Caole and Evariste Caffre Slaves of Michel
Riquebourg, Evariste and Geron were imme-
diately arrested but the latter escaped before
he reached the Prison - Benjamin and Jean
were Marrons, one Eleven Months, and the
other since the 4th Instant.

Jean

Une réclamation ayant été faite par M. Dela
Verge pour une récompense ~~de~~ promise à son
esclave Manuel pour avoir capturé Jean, l'un
des chefs des révoltés. L'honorable A. Gouverneur
desirerait apprendre par quelle autorité la promesse a été
faite et de quelle manière la récompense devrait être
accordée.

« ... une récompense promise à son esclave Manuel pour avoir capturé Jean, l'un des chefs des révoltés... »

Bloc de St. Paul.

D. des rentrées. N. des N. N. des M.
 Des Augustin Maillot

3	Août	Marie	Succession Lebreton	
11	Fev. 1811	Francisque	Henry Tasson	
19		Philibert	Pierre Louis libre	
»	»	Gilbert	Xavier Hibon	2 mois
»	»	Elie	Jean Macé	2 mois
21		Henry	Benjamin Josse	2 mois
24		Paulin	Pierre Alin	2 mois
3	Mars	Jn Louis	Clément Riviere	
»	»	Marianne	Jean Baptiste Ribeaud	
»	»	Isidor	Maury	
11		Felix	Dagol Noël	
»	»	Jouaquin	Klonet Breton	2 mois
»	»	Simon	Zenon Hibon	1 mois
»	»	Jolicœur	Léandre libre	2 mois
16		Philibert	François Maréchal	2 mois
18		Doming.	François Villeme	2 mois
22		Parfait	Monjole Ricquebourg	} 3 se- mines
»	»	Gégoire	Dangereux	
»	»	Pierre	Normand	
»	»	Céladon	Zenon Hibon	
»	»	Marie Th.	Zenon Hibon	
»	»	Pelagie	Daniel Fontaine	
1er.	Avril	Polycarpe	Ve. Barrois	
2		Pre. Noel	Joseph Broutin	

Marrons
 prison St
 Paul avril
 1811

Déclaration du 11 avril 1811

ISLE BOURBON.



Année 1811

QUARTIER *St Leu* PAROISSE *St Leu*

Recensement de *Jean Baptiste Pierre Louis* affranchi de *Mrs François Bault*
 domicilié dans le quartier *St Leu* âgé de *55* ans, né à *Gourbon*
 arrivé dans cette Colonie en *Creol* exerçant la profession de *Cultivateur*
 marié à *Jenif* né à _____ âgé de _____

GARÇONS.

FILLES.

RECENSEMENT des noirs de *St Leu*

NOMS DES NOIRS.	CASTES.	ÂGES.	MÉTIERS.	MARRONS	ACQUIS		VENDUS		NES / MORTS		VACCINÉ
				Depuis plus d'un an.	Depuis le dernier recensement.		Depuis le dernier recensement.		Depuis le dernier recensement.		
				DATES.	VENDEURS.	DATES.	ACQUEREURS.	DATES.	DATES.		
<i>Embrois</i>	<i>Malgache</i>	<i>21 ans</i>	<i>Cultivateur</i>								
<i>Philibert</i>	<i>Cafre</i>	<i>17 ans</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>déchu au</i>							
<i>Madelaine</i>	<i>Cassine</i>	<i>23 ans</i>	<i>domestique</i>	<i>Blac de f</i> <i>pour cause</i> <i>de mariage</i>							



Table de réduction des Mètres en Brasses et en Toises.

M. Br.	To.								
1	1.8	2	3.6	3	5.4	4	7.2	5	9.0
6	10.8	7	12.6	8	14.4	9	16.2	10	18.0
11	19.8	12	21.6	13	23.4	14	25.2	15	27.0
16	32.4	17	34.2	18	36.0	19	37.8	20	39.6
21	45.0	22	46.8	23	48.6	24	50.4	25	52.2
26	54.0	27	55.8	28	57.6	29	59.4	30	61.2
31	70.2	32	72.0	33	73.8	34	75.6	35	77.4
36	81.0	37	82.8	38	84.6	39	86.4	40	88.2
41	99.0	42	100.8	43	102.6	44	104.4	45	106.2
46	117.0	47	118.8	48	120.6	49	122.4	50	124.2
51	135.0	52	136.8	53	138.6	54	140.4	55	142.2
56	153.0	57	154.8	58	156.6	59	158.4	60	160.2
61	171.0	62	172.8	63	174.6	64	176.4	65	178.2
66	195.0	67	196.8	68	198.6	69	200.4	70	202.2
71	225.0	72	226.8	73	228.6	74	230.4	75	232.2
76	255.0	77	256.8	78	258.6	79	260.4	80	262.2
81	292.5	82	295.0	83	297.5	84	300.0	85	302.5
86	330.0	87	332.5	88	335.0	89	337.5	90	340.0
91	377.5	92	380.0	93	382.5	94	385.0	95	387.5
96	435.0	97	437.5	98	440.0	99	442.5	100	445.0

PLAN DU MOUILLAGE DE L'ÉTANG SALÉ

(ILE DE LA RÉUNION)

Levé en Mai 1846.

à bord du bâtiment à vapeur le Crocodile

d'après les ordres de M^r BOMAIN-DESFOSSÉS, Cap^{te} de Vaisseau,

commandant la Station de Bourbon et Madagascar.

par MM. G. CLOÛÉ, DARAS et M. BÉLERASC, Enseignes de 1^{re}

Dressé par M. CLOÛÉ.

DÉPÔT-GÉNÉRAL DE LA MARINE.

1849.

AVERTISSEMENT.

Les chiffres des sondes indiquent des mètres.

Lorsque les brises violentes dirigées vers des appartements de l'île de soufrière, sont
pendant de vent, généralement à la nuit, on ne peut aller que dans les endroits
graves au mouillage. La communication avec la terre devient alors impossible et
elle est interdite par le pavillon blanc à bord des bâts au vent de l'île.

L'entrée de l'Étang Salé est difficile et dangereuse, la direction de la
passe dépend de l'état de la mer par le travers. Il convient que la mer ne soit bien
belle, et qu'on évite de s'engager sans connaissance à terre qu'en cas de nécessité.

Déclinaison de l'Aiguille aimantée 11° 30' N. O.



Le mouillage de
l'Étang-Salé

Etat des noirs des habitations de St Leu mis en réquisition
 par ordre du Gouvernement pour l'extraction de bois de mature
 à l'étang Falé, le dit état extrait des listes signées de
 Mr Coullot
 Savoir

Hommes & Maîtres	manuvres	ouvriers
Pierre hibou	20	"
V ^e Louis manvais	26	"
Zénon hibou	12	6
Célestin hibou	10	11
V ^e Deunemont fils	30	"
benoit hibou	"	30
prosper hibou	3	16
arsene hibou	5	10
Duportait Deunemont	10	"
benjamin jonet	6	"
Laferise	23	"
Deunemont pere	55	"
lauris verweyge	35	"
Total des journées	264 j^{rs}	79 j^{rs}

St Leu le 1^{er} avril 1811

Le fournisseur s'agit

[Signature]

« Etat des Noirs
 des habitations
 de St Leu mis en
 réquisition ...
 pour l'extraction
 des bois de
 mature... »

Le 1 avril 1811

Ban Du Sous Inspecteur
Du Sud,

Don ai livres pour les
Charpentiers travaillant a la matiere du Nord
le Nyndham.

Savoir
2000. Deux millions de Noches
500. Cinq cent livres pour du cap
le 1^{er} Decembre 1810.

Le Sous inspecteur
Jean Shuuret

91. 00
7-

Envoy N° 12. In



Figaro, Noir du Gol lui avait promis du monde...

~~Quand~~
Interrogé s'il a eu connaissance avant
le Vendredi huit du projet de Gilles &
où il a pris naissance,
a répondu que Mad^e

que C'est Gilles, Gerson à Mad^e, Michel Rieque
bourg, Severin à Mad^e, Henry Hibon, Benja-
min à M^r Michel; que Gilles lui a dit que Figaro
Noir du Gol lui avait promis du monde.

»»	Fulbert	Xavier Hibon
»»	• Elie	Jean Macé
»»	• Melchior	Benoit Hibon
»»	• Durand	Benoit Hibon
24	• Henry	Benjamin Josset
»»	Paulin	Pierre Abn
3	Ja. Louis	Clément Riviere
»»	Marianne	Jean Baptiste Ribeaud
»»	Isidor	Maury
5	• Antoine	Robin
»»	Joseph	Dagoulet
11	Felix	Dugol Noël
»»	• Vendredi	Hilarion Requebourg
»»	• Paulin	Hilarion Ricquebourg
»»	• Rémy	Jean Macé
»»	• Jonaquin	Klonet Breton
»»	• Simon	Zenon Hibon
»»	• Jolicoeur	Léandre libre
14	• Olimpiade	Vodcey Gruchet
»»	• Lorencine	Louis D nneumont
16	Philibert	François Marechal
18	Marianne	Ve. Rignetty
»»	Paulin	Joseph Saussoy
»»	Lafleur	Lolo Reillac
»»	Pre. Louis	Antoine Cadej
»»	Moming.	François Villeme
20	Louis	Delestrac
»»	Margueri.	Bélongy Cerveaux
22	• Parfait	Moujeto Requebourg
»»	• G égoire	Dangereux
»»	• Pierre	Normand
»»	• Celadon	Zenon Hibon
»»	• Marie Th.	Zenon Hibon
»»	Luc	Pierre Damour
»»	Pelagie	Daniel Fontaine
»»	Michel	Falaise
»»	Saveria	Troussail

Au bloc, à
Saint-Paul,
mars avril 1811

Les noirs déferrés

Interrogé qui lui a tiré sa chaîne,
a répondu Plus même, avec Gilles qui l'ont fait
marcher avec Josen & qui l'ont mené dans la
Cour de M^r Benoist & li bon, que là lui a pris
un sircan à froid & l'a déferré, ainsi que Josen.
Et quelque chose à la fois

grande case passer, qu'il a vu
la Cour & les nègresses; que les deux noirs Louis & Antoine
partis & déchainés & les deux à la chaîne partis; qu'il en
fut jusqu'au moment

il vient d'être trouvé à St. Leu le Né adrien
à M. Michel Ricquebourg lequel est condamné
à douze années de chaîne ce noir avait été
donné pour porter les têtes des hommes
exécutés mais il était libre et sans fers.

« Il vient d'être trouvé à St Leu le Né adrien à mr michel Ricquebourg lequel est condamné à douze années de chaîne ce noir avait été donné pour porter les têtes des hommes exécutés mais il était libre et sans fers. »

à Paris le 18 9^{bre} 1870.

Monsieur

M. le procureur Général m'a fait
parvenir hier par interrogatoire que vous
avez fait publier à divers noms sur
la mort d'un N. B. à com. isolée
dans l'Argon

Je m'enquie à ce sujet le procès
verbal de l'enlèvement du cadavre et
la constatation de l'état du dit
cadavre pièce indispensable pour
pouvoir juger si la mort est
naturelle ou violente.

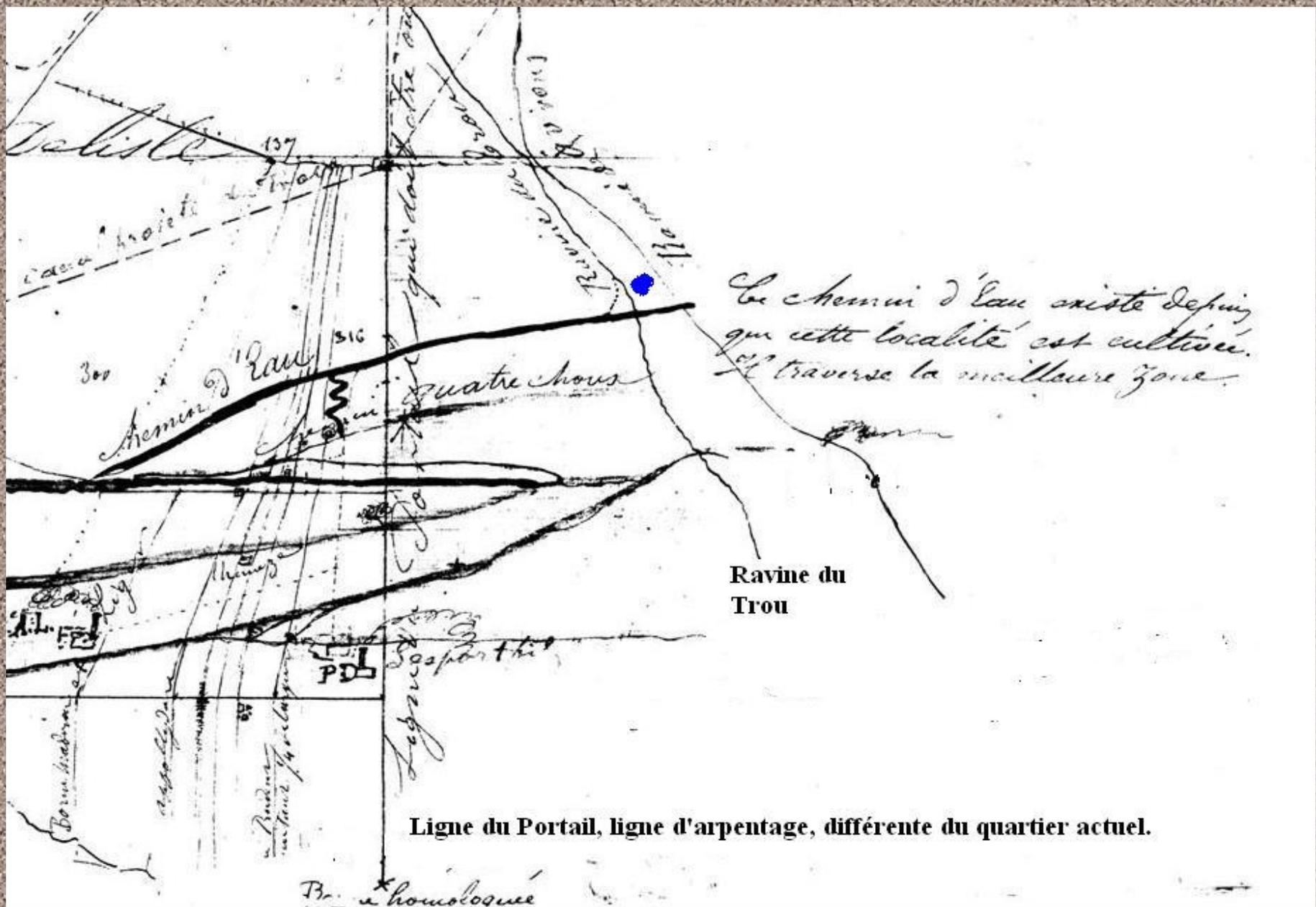
Je vous prie de m'envoyer cette
pièce, j'ai l'honneur d'être Monsieur
votre très humble serviteur

Picard

Pacôme, abattu
comme un
marron.

Bassin Misouk





NOMS DES NOIRS.	CASTES.	Ages.	METIERS.	MARRONS	ACQUIS	VENDUS	NES	MORTS
				Depuis plus d'un an.	Depuis le dernier recensement.		Depuis le dernier recensement.	
				DATES.	VENDEURS.	DATES.	ACQUEREURS.	DATES.
<i>Babile</i>	<i>muley</i>	<i>56</i>	<i>Cordonnier</i>					<i>mort le 20. mars 18.</i>
<i>Simon</i>	<i>caf.</i>	<i>50</i>	<i>à lat.</i>					
<i>Barthélemy</i>	<i>es</i>	<i>50</i>	<i>"</i>					
<i>Benoit</i>	<i>crible</i>	<i>44</i>	<i>Cordonnier</i>					
<i>Pierre</i>	<i>muley</i>	<i>54</i>	<i>gardiin</i>					
<i>Jabrin</i>	<i>crible</i>	<i>51</i>	<i>à lat.</i>					
<i>Léon</i>	<i>caf.</i>	<i>52</i>	<i>équarier</i>					
<i>Marcel</i>	<i>muley</i>	<i>51</i>	<i>à lat.</i>					
<i>Blaise</i>	<i>"</i>	<i>41</i>	<i>"</i>					
<i>Christophe</i>	<i>"</i>	<i>55</i>	<i>"</i>	<i>Rue de St. Paul</i>				
<i>Etienn</i>	<i>"</i>	<i>53</i>	<i>"</i>					
<i>Jean</i>	<i>"</i>	<i>41</i>	<i>"</i>					
<i>Denis</i>	<i>Caffre</i>	<i>42</i>	<i>"</i>					
<i>Jillat</i>	<i>muley</i>	<i>32</i>	<i>"</i>					
<i>Cassim</i>	<i>caf.</i>	<i>52</i>	<i>"</i>					
<i>Augustin</i>	<i>"</i>	<i>43</i>	<i>"</i>					
<i>Ambroise</i>	<i>"</i>	<i>39</i>	<i>"</i>					
<i>Dame</i>	<i>"</i>	<i>58</i>	<i>gardiin</i>					
<i>Charles</i>	<i>"</i>	<i>33</i>	<i>à lat.</i>					
<i>Louis</i>	<i>"</i>	<i>58</i>	<i>"</i>					
<i>Martins</i>	<i>muley</i>	<i>32</i>	<i>"</i>					
<i>Thomasphe</i>	<i>Caffre</i>	<i>33</i>	<i>"</i>					
<i>Nicolas</i>	<i>muley</i>	<i>33</i>	<i>"</i>					
<i>Benjamin</i>	<i>crible</i>	<i>36</i>	<i>Dominique</i>					
<i>Benoit</i>	<i>muley</i>	<i>32</i>	<i>à lat.</i>					